

REGLEMENT INTERIEUR de l'AUTO-ECOLE

ECBB

I. L'auto-école :

L'équipe se compose: - d'un directeur pédagogique et également moniteur, Mr Jocelyn DAUSQUE ;

- d'une secrétaire ;
- d'un ou plusieurs autres moniteurs suivant les besoins de l'auto-école.

Le bureau est ouvert : lundi et jeudi de 9h à 16h
mardi et vendredi de 14h à 19h
samedi de 10h à 13h.

Les formations assurées par l'auto-école ainsi que le matériel pédagogique utilisé sont conformes au Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (R.E.M.C) et aux diverses réglementations en vigueur.

L'objectif est d'amener l'élève au **niveau requis** pour être **autonome**, responsable, sûr, respectueux du code de la route, **capable d'assurer sa propre sécurité et celle des autres** (passagers et autres usagers), se faire confiance. Nous vous apprendrons à **maîtriser le véhicule en et hors agglomération**. Nous vous enseignerons comment respecter la réglementation, les vitesses jeunes conducteurs et les autres usagers (courtoisie). Enfin vous apprendrez à adapter votre allure en fonction de la signalisation, du trafic, de l'état de la route et des conditions météorologiques, sans oublier la notion d'ECO-CONDUITE.

Les inscriptions, demandes de renseignements, prises de rendez-vous se font au bureau, pendant les heures d'ouverture. Renseignements et prises de rendez-vous possibles par téléphone ou par mail.

II. Règles de vie, de bienséance :

Les locaux et les voitures de l'auto école sont des espaces non-fumeurs.

Dans le cadre de la formation théorique et pratique, le téléphone portable doit être éteint. Le directeur pédagogique se permet de garder le sien allumé car il se doit de rester joignable pour la secrétaire ou ses autres partenaires.

Le silence doit être conservé lors des cours de code afin de ne pas perturber la séance en cours.

L'élève s'engage à ne pas provoquer de dégradations au sein des locaux et à respecter le matériel mis à sa disposition pour le bon déroulement de sa formation. Le matériel est en usage uniquement sur le lieu de formation. Pas de prêt possible de DVD ou de boîtiers réponses.

Le respect de l'élève envers les personnes de l'équipe, les autres élèves et les inspecteurs du permis de conduire est bien sûr demandé. Et le respect de la part de l'équipe envers les élèves et inspecteurs l'est également. **Tout comportement menaçant, agressif, contraire au règlement** sera remonté à la direction et **sanctionné**.

En cas de nécessité, une trousse de premiers soins est à disposition dans le bureau d'accueil ainsi que dans chaque voiture.

III. L'inscription :

Tout le matériel pédagogique nécessaire à votre formation vous est fourni à l'inscription. En cas de perte, celui-ci vous sera à nouveau facturé.

A l'inscription, il vous sera demandé vos adresses mails, numéro de téléphone fixe et portable (ainsi qu'au tuteur légal dans le cas de mineurs), et ce afin de pouvoir toujours vous joindre. Il vous sera remis une information sur la protection des données personnelles.

Il vous est possible de vous inscrire seulement au code ou seulement à la conduite.

IV. Le hors forfait :

Toute heure prise en dehors du forfait doit être payée soit au moment du rendez-vous soit toutes les 5h. Si cela n'a pas lieu, les autres réservations seront automatiquement annulées.

A votre inscription, nous vous faisons part des tarifs hors forfait de l'heure de conduite. L'auto-école se réserve le droit de faire varier ce tarif en fonction des fluctuations des prix de l'essence, de la location des véhicules, des assurances. Vous serez donc soumis aux nouveaux tarifs horaires dès leur changement et après en avoir été informé par mail ou lors d'une rencontre au bureau.

V. Absences :

Toute leçon non décommandée 48h à l'avance sera considérée comme prise et facturée sauf sur présentation d'un certificat médical.

Si l'auto-école se voit dans l'obligation d'annuler des heures (ex: maladie du moniteur ou autres cas), celles-ci seront reportées au plus vite.

VI. La formation :

Le code : Les entraînements de code (sur DVD avec boîtiers réponses ou fiches) ont lieu à l'auto école sur les horaires du bureau (lundi et jeudi de 9h à 16h, mardi et vendredi de 14h à 19h et samedi de 10h à 13h) et ce de façon illimitée dans la limite du contrat.

Vos résultats sont à transmettre au bureau et/ou au moniteur après chacun de vos cours afin de nous permettre le suivi de vos progrès.

La formule comprend un accès à des séries d'entraînement sur internet. Cet accès est valable 6 mois. Toute demande de prolongation vous sera facturée 30€. L'auto école a accès à vos résultats et peut ainsi suivre votre progression.

Des cours collectifs théoriques, dispensés par un enseignant en présentiel, vous sont proposés le mardi de 18h à 19h. Ils aborderont différentes thématiques (alcool, drogues, médicaments et leur influence, vitesses, écoconduite, priorités, influence de la fatigue...)

La date d'examen code est réservée dans un centre agréé privé. Ce centre demande une redevance de 30€ pour chaque passage. Ces 30€ ne sont pas inclus dans la formule et vous seront demandés le jour de l'examen. Ils seront à remettre à l'auto école car le centre agréé les prélèvera directement sur les comptes de l'auto école.

Une fois votre dossier inscrit en préfecture (retour du dossier validé et numéroté), vous pouvez prétendre au passage de l'examen théorique.

Votre code, une fois obtenu, est valable 5 ans.

La conduite : Les leçons de conduite sont délivrées suivant les disponibilités de l'élève et les possibilités de l'auto-école (cours d'une durée possible de 1h, 1h30 ou 2h).

L'élève peut réserver ses leçons soit directement au bureau (sur les heures d'ouverture) soit par téléphone soit par mail.

A chacune de ses leçons, l'élève doit avoir avec lui son livret d'apprentissage et porter des chaussures adéquates (talons hauts et tongs interdits).

L'établissement s'engage à présenter l'élève sous réserve qu'il ait atteint le **niveau requis** et dans la limite des places d'examen attribuées par l'administration préfectorale. Le choix des candidats se fait après accord du directeur pédagogique. Il est également parfois proposé un **examen blanc** afin que l'élève se rende encore mieux compte de son aptitude ou non à être seul en voiture et à assurer sa propre sécurité et celle des autres. La secrétaire n'est pas habilitée à inscrire les élèves à l'examen sans l'accord préalable et directement à elle du directeur pédagogique.

Tout élève qui souhaite passer son examen pratique pour la première fois, de façon prématurée (alors que toute l'équipe est d'accord sur le fait qu'il n'est pas prêt), pourra le passer. Cependant s'il échoue, son dossier lui sera alors restitué et le contrat rompu.

48h avant l'examen, le solde de votre compte doit être versé auquel cas votre place sera donnée à un autre.

48h avant les examens théoriques et pratiques, tous les élèves présentés ainsi que le tuteur légal (pour les élèves mineurs) recevront un SMS de rappel de la part de l'auto-école.

L'auto-école **ne peut-être tenue responsable** des délais de retard, annulations et reports d'examens ou **du nombre insuffisant des places d'examens** attribuées par l'administration.

Pour toute non-présentation aux examens théoriques, l'élève devra s'acquitter de la redevance code que le centre agréé prélèvera quand même à l'auto école. Pour toute non-présentation aux examens pratiques, l'élève devra s'acquitter d'une nouvelle présentation (sauf présentation de certificat médical).

L'élève sera présenté dans les meilleurs délais possibles en cas d'échec sauf cas exceptionnels (maladie, déménagement, mutation) et en fonction des places attribuées par l'administration préfectorale.

En cas de succès à l'examen du permis de conduire, nous vous demanderons de remplir un questionnaire de satisfaction afin de nous permettre d'affiner nos prestations.

VII. Mesures de prévention face au risque de contamination par le Covid 19 :

Nous mettons tout en œuvre pour sécuriser la venue de nos élèves pour l'enseignement de la conduite en salle et en leçon de conduite. Les consignes sanitaires pour lutter contre la propagation du SARS-COV-2 responsable du Covid 19 a fait l'objet d'un process interne rigoureux conforme aux règles en vigueur.

Pour être concret :

- Prenez connaissance des consignes sanitaires et respectez les gestes barrières diffusés par le gouvernement (ne serrez pas la main, ne faites pas la bise, tousssez dans votre coude, utilisez un mouchoir à usage unique, lavez-vous les mains très régulièrement...).
- Lavez-vous les mains avec la solution hydroalcoolique mise à disposition en rentrant dans l'auto école puis à votre montée dans le véhicule pendant 30 secondes.
- Respectez les consignes de déplacement et d'utilisation des équipements.
- Port du masque si possible (obligatoire lors des passages d'examens).
- Pas plus de 2 clients à la fois dans le bureau d'accueil.
- En leçon le véhicule aura été désinfecté conformément aux consignes du gouvernement.
- Entre chaque élève toutes les surfaces de contact auront été désinfectées (dans le véhicule comme dans le local).
- Venez avec votre propre stylo
- Si vous préférez une feuille pour l'entraînement au code, venez avec votre propre fiche (sinon exclusivement sur télécommande).
- En leçon de conduite venez avec une serviette type drap de plage, foutas ou paréos (pour recouvrir le siège conducteur)
- En sortant du véhicule récupérez bien toutes vos affaires.

- En quittant le local récupérez bien toutes vos affaires.

Bien entendu, si vous présentez des symptômes (fièvre, toux...) caractéristiques du Covid 19, nous vous invitons à reporter votre venue et à consulter votre médecin.

D'une manière générale, sachez que nos locaux sont nettoyés plusieurs fois par jour incluant les poignées, interrupteurs, sanitaires...

Toute l'équipe de l'établissement ECBB est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente réussite.